

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, d'abord, vu ce qu'il a dit au sujet de mesures spéciales, j'espère que le ministre pourra nous donner plus de détails sur les mesures que prendront les sous-ministres afin que nous sachions exactement à quoi nous en tenir.

● (1442)

Étant donné les nouvelles initiatives que prend le Conseil du Trésor concernant l'emploi des femmes en général dans la Fonction publique et le fait que plus de 100,000 femmes sont en effet directement concernées ou touchées par ces mesures éventuelles et comme les mesures de comptabilité annuelles ont été effectuées pour le compte du Conseil du Trésor concernant le programme d'égalité des chances lancé en 1975, le 8 mars dernier le ministre m'a déclaré qu'il étudierait très sérieusement la possibilité de rendre publics ces programmes actuellement en voie d'application ainsi que les autres actuellement amorcés par le Conseil du Trésor. Le ministre pourrait-il maintenant indiquer à la Chambre la date à laquelle il sera en mesure de faire une déclaration publique à ce sujet, ce qui nous permettra de savoir quelles mesures efficaces sont effectivement en voie d'être adoptées?

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, peut-être le président du Conseil du Trésor voudra-t-il traiter plus en profondeur cette question. Tout ce que je peux dire au député est que nous avons effectivement décidé de rendre publics ces chiffres. Je crois savoir que le président du Conseil du Trésor étudie actuellement le moment opportun et la méthode à choisir pour les rendre publics. Cela se ramène à une question de compilation et de traduction de ces renseignements. En ce qui concerne la disponibilité de ces renseignements ainsi que le contenu des programmes des différents ministères, le gouvernement a accepté de faire en sorte que ces renseignements soient disponibles sur une base régulière dès qu'ils seront prêts à être communiqués.

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, comme les nouveaux programmes seront désormais rendus publics, d'après ce que je déduis des propos du ministre chargé des questions relatives à la condition de la femme et comme l'on ne sait pas encore avec certitude si la comptabilité qui a été effectuée sur une base annuelle—pratique essentiellement d'application interne jusqu'à maintenant et détail qu'il est important de savoir car cela permet de déterminer si des progrès ont été effectivement réalisés ou non, et pourquoi—sera également rendue publique afin que nous puissions saisir pleinement ce qui s'est passé depuis l'institution par la Chambre de ces programmes en 1975, le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire quelles autres mesures deviendront de toute évidence nécessaires afin de parvenir à assurer des chances égales véritables aux femmes dans la Fonction publique?

**L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, ces mesures sont encore à l'étude et j'espère en avoir terminé très prochainement. Je communiquerai alors avec le député.

### Questions orales

#### CANADA AU TRAVAIL

##### LA RECONDUCTION ET LE FINANCEMENT DU PROGRAMME

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Vu l'importance que revêt le programme Canada au Travail pour un grand nombre de collectivités du pays en vue de créer des emplois et de réaliser des projets, le ministre pourrait-il nous dire s'il y aura un autre cycle de ce programme plus tard cet été, quelle sera la date limite pour la présentation des demandes, et quelle somme sera affectée à ce programme?

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué des renseignements à chaque député au sujet du programme Jeunesse-Canada au Travail ainsi que des dates. Pour ce qui est du programme Canada au Travail, les formules de demande seront disponibles au mois d'avril 1978 et la date limite pour la présentation des demandes est le 24 juin 1978. Les projets débiteront en septembre.

\* \* \*

#### LES AFFAIRES INDIENNES

##### L'ACCÈS DES ASSOCIATIONS D'INDIENNES À LA DOCUMENTATION FAISANT L'HISTORIQUE DE LA LOI SUR LES INDIENS

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Vu que le gouvernement fédéral a affecté des fonds à l'Association pour la défense des droits des Indiennes, afin d'établir leur statut actuel aux termes de la loi sur les Indiens, surtout en ce qui concerne l'application des articles 10 et 12 (1)(B), j'aimerais demander si le ministre va veiller à rectifier la déclaration qu'a faite au cours de la fin de semaine une employée du ministère, M<sup>me</sup> Katie Cook, selon qui les groupes de femmes autochtones ne pourront obtenir de documentation faisant l'historique de la loi sur les Indiens? Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que ces renseignements seront fournis aux groupes d'Indiennes.

**L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, cela me semble une demande tout à fait raisonnable. Je me ferai un plaisir de m'en occuper. Je n'étais pas au courant de cette déclaration du D<sup>r</sup> Katie Cook.

**Mlle MacDonald:** Monsieur l'Orateur, comme le président de la Fraternité nationale des Indiens a récemment déclaré que le comité mixte du cabinet et de la Fraternité qui révisé la loi sur les Indiens est, selon ses propres paroles, «une véritable farce, une entreprise vouée à l'échec», et compte tenu des dispositions discriminatoires de la loi actuelle qui préoccupent beaucoup les autochtones et de nombreux autres Canadiens, le ministre peut-il nous dire si ce comité mixte a fixé une date pour la présentation de son rapport ou s'il compte en fixer une? A-t-il envisagé un mécanisme quelconque ou des mesures provisoires pour mettre fin à la discrimination contre les Indiennes en attendant la présentation de son rapport?